

*Evaluation de l'appel à projets*  
*Dynamiques Solidaires (2000-2001-2002)*  
*de Midi-Pyrénées*

Jacques Prades  
Directeur de recherches CERISE-GRESOC EA 804  
Université de Toulouse2-Le Mirail

**15 octobre 2003**

**PLAN**

Introduction	
<b>1. Le cadre méthodologique</b>	p 4
1.1 Généralités	p 5
1.2 Le poids des différentes structures	p 13
1.21 Les ressources informationnelles	p 13
1.22 Les ressources financières	p 16
1.23 Le champ de la production	p 18
1.24 Le champ de la consommation	p 22
1.25 Le cadre institutionnel	p 24
<b>2. Les résultats en termes de richesses sociales</b>	
2.1 Un débat à clarifier	p 26
2.2 Problématique	p 29
2.3 Dix études de cas	p 32
2.4 Commentaires	p 42
Conclusion	p 46
Bibliographie	p 50

L'objet de ce rapport est *"la réalisation d'une évaluation globale du dispositif mis en place en 2000 et visant à soutenir financièrement des projets d'économie solidaire retenus après trois appels à projets "Dynamiques solidaires" lancés en 2000, 2001 et 2002"*.

*Cette étude réalisée à partir d'une analyse de 46 projets retenus en région Midi-Pyrénées comportera d'une part une approche globale, quantitative et qualitative des réalisations effectives et des résultats obtenus et d'autre part l'identification de critères et d'indicateurs pertinents qui permettent d'évaluer l'utilité sociale des activités inscrites dans le champ de l'économie sociale et solidaire, mais aussi mesurer les phénomènes d'externalités "* (convention signée par le Préfet de Midi-Pyrénées le 24 juillet 2003).

Sur environ 300 dossiers déposés en Midi-Pyrénées, 46 projets ont été financés à hauteur de 730 096,81 Euros (dont 55,87 % ont été déjà avancés), 23 dossiers ont été expertisés, soit parce que les notes intermédiaires n'étaient pas encore parvenues à la Préfecture, soit parce que les projets ont été abandonnés. Sur ces dossiers, 50% ont fait l'objet d'une visite qualitative sur le lieu.

La finalité de ces expertises est de mettre en relation les objectifs fixés par les associations sur le programme financièrement aidé par l'Etat et les résultats obtenus. L'écart qui résulte de cette différence doit être mesuré sur la valeur et le niveau absolu obtenus au regard de critères qui avaient été fixés par l'engagement de l'association ou de l'entreprise mais plus généralement par la recherche de critères capables de mesurer ce que A.Lipietz appelle "le halo sociétal". L'amplitude de l'écart ne doit donc pas être traduite comme le signe d'une défaillance des bénéficiaires mais aussi comme celui d'une évolution socio-économique qui doit pouvoir faire évoluer les critères d'évaluation et les indices d'appréciation.

Dans un premier temps, il nous faut inclure les 32 cas dans un cadre méthodologique approprié aux spécificités des structures du champ d'activités de l'économie sociale et solidaire.

Dans un deuxième temps, nous retiendrons 10 études de cas au travers desquels nous testerons les critères novateurs de richesse sociale (les structures retenues sont signalées par un astérisque).

La finalité de l'étude est d'avancer de manière empirique quelques idées pour évaluer la richesse sociale de l'économie solidaire.

## ■ 1. Le cadre méthodologique

L'économie solidaire se distingue des autres activités économiques par le fait que les acteurs qui la font vivre sont animés par une volonté de produire, consommer et échanger *autrement* que par le seul objectif d'une rentabilité maximale. Face à la fracture économique (liée à la fragilisation des économies qui résulte de la globalisation), digitale (liée à l'immersion de l'informatique dans tous les secteurs d'activité, sans distinction aucune) et politique (liée à la fin des idéologies relatives à des alternatives politiques radicales), les acteurs de l'économie solidaire partent d'initiatives locales, *ici et maintenant*, en affirmant un pragmatisme de territoire (Prades, 2000). En misant sur des relations de personnes là où la médiation informatique semblait s'imposer dans les relations de service, sur des relations de proximité là où l'idée de territoire semblait s'homogénéiser, en agissant ici et maintenant quand plus personne n'attendait le grand soir, ces pratiques sont partagées entre l'alternative politique ou simplement la résistance à l'économie lucrative et l'institutionnalisation par l'Etat. *L'économie solidaire peut être définie comme l'ensemble des activités de proximité émanant d'initiatives locales qui sont conçus à travers des espaces publics*

*(ce qui différencie l'économie solidaire de l'espace domestique) dont la pérennisation est assurée par la combinaison de ressources marchandes, non marchandes et non monétaires et dont la finalité repose sur un caractère non lucratif mais éthique.* L'entreprise d'économie solidaire, en utilisant des financements publics pour se trouver en situation de concurrence sur le marché, remplit une mission sociale soit par ses objectifs, soit par son public. Dans la mesure où elle fait face à des contraintes supplémentaires, l'obtention d'un financement public n'est donc pas le signe d'une défaillance de l'entreprise mais le gage d'un risque collectif qui nécessite une participation financière publique. Mais l'économie solidaire remplit également une fonction économique en développant des externalités positives. Ce qu'il s'agira ici de démontrer.



## **1.1 Généralités**

L'économie solidaire est bornée par trois limites qu'on peut se représenter de la manière suivante (Prades, 2002) :

- *sur un premier axe*, la part que représente le marché. L'entreprise d'économie solidaire n'est pas hors du marché puisqu'elle est dans le marchand, en concurrence sur des segments d'activité ; mais elle n'est pas lucrative car son activité ne relève pas d'une logique d'accroissement des marges bénéficiaires.

Pour imaginer, la limite de l'économie solidaire est ici la banque coopérative qui relève alors de l'économie sociale.

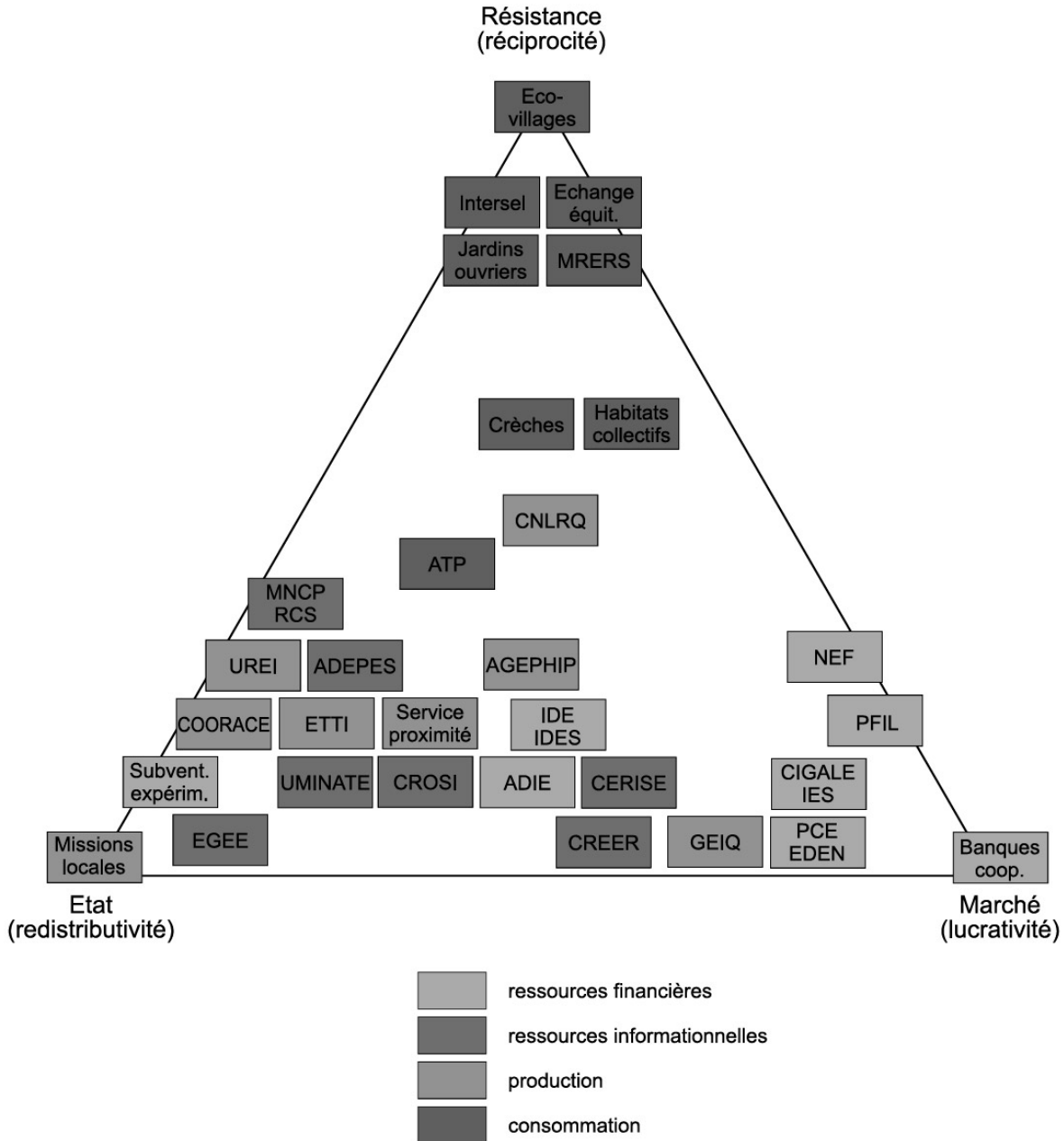
- *sur un deuxième axe*, la part que représente l'Etat en terme de financement. C'est l'activité non marchande. L'économie solidaire entretient des relations fortes avec les politiques publiques sur les quatre volets de l'insertion, de la création d'emplois, de la redistribution et de l'aménagement du territoire. Pour autant, l'économie solidaire n'est pas une administration décentralisée

de l'Etat. Pour illustrer, la limite de l'économie solidaire en ce domaine est la mission locale dont le champ d'activité repose bien sur le domaine de l'économie solidaire.

- *sur un troisième axe*, la part que représente le degré d'alternance ou de résistance que représente le projet sans lequel il n'y a pas d'économie solidaire. C'est ce qui fonde l'activité non-monétaire. L'économie solidaire est une forme de résistance politique qui, dans une société économique, prend des formes économiques. Si l'économie solidaire n'adopte pas totalement l'imaginaire qui fonde l'expérience occidentale, elle ne se confond pas totalement avec le phalanstère ou avec l'économie alternative. Pour symboliser, la limite de l'économie solidaire est l'éco-village qui relève de l'économie alternative.

Ainsi, on peut représenter les têtes de réseau de l'économie solidaire en Midi-Pyrénées selon le schéma suivant :

Tableau 1  
Les têtes de réseau de l'économie solidaire  
en Midi-Pyrénées



Seront donc considérées comme faisant partie de l'économie solidaire, les pratiques qui remplissent les caractéristiques suivantes :

- ✓ la structuration du champ d'activité se fait de bas en haut en partant des initiatives locales pour remonter vers des regroupements, des comités de liaison ou des fédérations ;
- ✓ le champ d'activité relève de services aux personnes et d'activités de proximité, souvent au travers d'activités d'insertion ;
- ✓ le financement des activités fait appel à plusieurs sources dont le marché, l'Etat et le bénévolat ;
- ✓ l'activité ne perdure que si son mobile est un projet collectif et éthique, d'où les chartes qui conditionnent chaque famille qui place l'humain (par rapport aux capitaux et aux dispositifs techniques) au centre de l'activité économique.

Ce périmètre permet de clarifier ce qui relève de l'économie solidaire. S'il s'agit d'« économie », il faut alors identifier les structures qui relèvent de ce champ d'activité et le mobile qui animent les agents, conformément aux définitions les plus admises de la science économique (celle qui la définit comme un champ particulier des activités humaines- la théorie marxiste, ou celle qui la définit comme un principe de conduite des activités humaines- la théorie néo-classique). Concernant le champ d'activité, deux types de ressources peuvent être mobilisées : des ressources informationnelles et des ressources financières. Elles peuvent être employées dans deux types de destinations : dans le champ de la production et dans les activités relevant de la consommation, la répartition et les échanges. Ces échanges se font à l'intérieur d'un contexte institutionnel particulier qui le favorise ou le marginalise. Concernant le mobile, les acteurs de l'économie solidaire cherchent à associer une forme de résistance au « tout marché » en même temps qu'ils ne veulent pas être soumis à l'instrumentalisation de l'Etat.



Contrairement à la notion anglo-saxonne de tiers secteur, on voit bien que l'économie solidaire est guidée par un mobile "politique" et non économique.

Ainsi, il convient de laisser le champ d'interprétation de l'économie solidaire ouvert sur un spectre de situations allant de structures guidées par un code de bonnes conduites à des alternatives politiques :

→ soit l'économie solidaire est *l'archétype d'une entreprise responsable* (c'est l'entreprise citoyenne) ; en effet, depuis trente ans, on assiste dans les pays industrialisés, à une dérive marquée par des pratiques sans éthique de gouvernance des entreprises ; en ce sens, les entreprises de l'économie solidaire, en se dotant de chartes (toutes les familles de l'économie solidaire ont une charte, toutes les entreprises ayant une charte ne font pas partie de l'économie solidaire) réduisent les possibilités d'échapper à un minimum de règles de bonnes conduites ;

→ soit l'économie solidaire crée de *nouvelles conditions d'un Etat moderne*, force d'impulsion et comptable de résultats de pratiques sociales émanant de petites associations locales (c'est le cas des fondations aux Etats-Unis) ; d'une certaine manière, il s'agit ici d'une gestion associative des politiques publiques ;

→ soit les mouvements sociaux permettent un déplacement du marché par l'inscription institutionnelle de pratiques *combinant marché et Etat* (c'est le cas des crèches parentales ou des régies de quartiers en France) ;

→ soit les mouvements sociaux tractent les initiatives d'économie solidaire, créent des synergies autour de formes coopératives et autonomes et essaient en grandeur nature des types d'expériences novatrices, *dépassant tout à la fois le marché et l'Etat* (c'est le cas des LETS anglais et souvent des expériences d'économie populaire en Amérique latine).

Dans les quatre cas, il s'agit toujours d'économie solidaire, c'est-à-dire de structures économiques dont le mobile est politique mais dont le moteur de l'action politique n'a pas la même intensité, chaque structure pouvant à un moment ou à un autre de son histoire se rapprocher d'un idéal-type. Rien n'empêche de souhaiter l'une ou l'autre situation mais alors, compte-tenu de

la nature du mobile évoqué, il faut clairement expliciter les choix politiques sous-jacents aux prises de position.

A partir de ce découpage et de ces présupposés, la répartition des différentes structures, dont les rapports ont été remis par la Préfecture de Midi-Pyrénées à l'expertise, en fonction des types d'emplois et de ressources est la suivante :

<b>Nom de l'association</b>	<b>Ressources Information</b>	<b>Ressources Financières</b>	<b>Production</b>	<b>Consommation Répartition</b>	<b>Développement Territorial</b>
-----------------------------	-------------------------------	-------------------------------	-------------------	---------------------------------	----------------------------------

				<b>Echange</b>	
Maison de l'Initiative *	<b>17.09.2003</b>				
E.F.I. bâtiment *				<b>25.09.2003</b>	
Etymon accompagnement *	<b>19.09.2003</b>				
Nouv-Mais des chômeurs *	<b>18.09.2003</b>				
Rénova-Vergers Solidaires *	<b>19.09.2003</b>				
Valoris Environnement				<b>X</b>	
Images Arts Graphiques				<b>X</b>	
Atel vêtements Insertion *			<b>26.09.2003</b>		
Association de Jeunesse rurale					<b>X</b>
Face Grand Tlse *			<b>Membre du comité de pilotage</b>		
Catalogue des artistes B.D.				<b>X</b>	
Samba Résille *				<b>17.09.2003</b>	
Dév moyens de transports Lomagne *				<b>26.09.2003</b>	
Cerise-Toulouse université	<b>X</b>				
Atel Gersois Innov Insertion	<b>X</b>				
Régie rurale * de Mauvezin			<b>17.09.2003</b>		
Initiatives Eco Solid(IES)*		<b>25.09.2003</b>			
Intégration sociales lea				<b>X</b>	
Récup'Livres Tarbes				<b>X</b>	
Cedre Res renouvel					<b>X</b>
Gers Initiative Auch	<b>X</b>				

\* : ces organismes ont fait l'objet d'une visite à la date indiquée dans le tableau.

Deux orientations en Midi-Pyrénées ont prédominé dans le choix des projets retenus : d'une part, le nombre de projets soutenus a doublé avec un soutien par projet passant de 21 000 euros en moyenne à 13 000 euros de 1999 à 2001 ; d'autre part, d'un soutien fort en ressources informationnelles les deux premières années, la commission s'est dirigée vers un soutien plus actif vers l'activité productive la troisième année.

**Montant total Dynamiques Solidaires**

(2000 : session normale et spéciale ; 2001 : session normale et rallonge 2000 ; 2002 : session normale).

Source : SGAR Midi-Pyrénées.

Tableau 7 : Répartition des projets soutenus en termes de ressources et d'emplois.



## **1.2 Le poids des différentes structures**



### **1.21 Les ressources informationnelles**

L'attention doit être attirée sur cette ressource. La nécessité de mettre en place une veille sociale est de toute première importance et les aides à la création et à l'accompagnement doivent être reconsidérées sous ce jour. L'Etat peut subventionner les innovateurs sociaux pour diminuer le coût de la novation. Il s'agit à terme de mutualiser des outils et des compétences, de capitaliser des expériences européennes, d'échanger des pratiques et d'aider à transférer des savoir-faire dans le domaine des outils de gestion et de démarrage d'entreprise. Observatoire de l'économie solidaire, ces structures assurent la veille sur les nouvelles formes de coopération, particulièrement celles liées au nouveau statut des SCIC que la communication de ce qui se passe sur la région en matière d'économie solidaire.

**Etymôn\*** (subvention de 7622,45 euros) est un dispositif de couveuse d'activités abritant des jeunes entrepreneurs sous régime Nouveaux Services-Emploi-Jeunes. Sur 15 personnes accompagnées, 7 sont sortis de la couveuse dont 5 dans leur propre structure, 1 abandon et 7 en cours d'accompagnement. Les 3/4 des sortants ont au moins un bac+2. Compte-tenu de la fin du dispositif Nouveaux-Services-Emplois-Jeunes sur lequel

était bâtie la structure, Etymon s'adresse maintenant exclusivement à un public de jeunes porteurs de projet à but lucratif. En conventionnement ANPE pour les prestations Objectif Projet Individuel (50 par an prévu) et avec l'ADIE, Etymon vise l'accompagnement de jeunes porteurs sans être salarié de la structure, en relation étroite avec EFICEA, structure nationale de même genre.

**Ancres-Maison des chômeurs**, (subvention de 4573,47 euros) crée un lieu d'accueil et de ressources pour l'initiative solidaire en disposant d'un outil BALISE (Base d'Actions Locales et d'Initiatives Socio-Economiques) qui recense plus de 600 expériences de création d'entreprises ou d'activités en France et qui peut être interrogé à partir de sites extérieurs, moyennant convention. Fin 2001, Ancres dépose le bilan et donne lieu à la création de **Avenir-Nouvelle maison des chômeurs** \*(subvention de 10 671 euros) qui crée le LIRIS (Lieu Ressources pour l'Initiative Solidaire) avec des objectifs semblables mais avec un personnel plus réduit. Environ 70 personnes par an viennent en entretien individuel sur Balise.

**La Presqu'île - Réseau de Citoyenneté Sociale** - (subvention de 7622,45 euros) a cherché à élargir le champ d'action initial d'accueil des maisons de chômeurs dont elle est issue (Ancres) vers l'accompagnement à la création d'activités économiques. Le RCS a déposé à l'INPI le programme 5C (mini-programme d'accompagnement de gestion de fond de roulement et de trésorerie) et le concept de "Maison de Citoyenneté sociale" et vise l'essaimage et la consolidation d'associations du même type. 4 transferts en Midi-Pyrénées et 6 autres associations sont accompagnées à ce jour.

**La Maison de l'Initiative** \*, dans ce programme 2001 (subvention de 9146,94 euros), vise la formation aux outils de communication internet (découverte, gestion du courrier, fabrication page internet, recherche d'informations) au sein de la coopérative d'activité. La Maison de l'Initiative a organisé 4 modules de 15 participants en moyenne par module de 6 heures.

Dans le programme 2002 (subvention de 15 000 euros), La Maison de l'Initiative \* coordonne une recherche-action sur le passage entre une coopérative d'activités (une idée de création d'activité) à une coopérative d'emploi (une structure d'aide au démarrage d'entreprise) selon le modèle de Cap services à Lyon. Un cahier des charges a été réalisé. Ces programmes sont co-financés par le FSE.

**Gers Initiatives Réseau** (subvention de 18293,88 euros) participe à la mise en place d'un réseau de professionnels autour de la coopérative d'activité. La coopérative d'activité apporte une solution collective à la création d'entreprise individuelle dans un esprit de mutualisation et de solidarité (échange de compétence, d'outils de travail, entraide, travail collectif). Depuis janvier 2000, une trentaine de personnes ont été accueillies, 14 sont entrées dans le dispositif dont 9 sont des chômeurs de longue durée.

**CERISE**-Centre Européen de Ressources sur les Initiatives Sociales et Economiques- (subvention de 32 014,30 euros) est un centre de ressources à vocation européenne chargé de transférer des expériences d'économie sociale et solidaire des autres pays européens vers la France et particulièrement le sud-ouest (subvention de 32014,29 euros). Son activité, gérée principalement par des universitaires engagés dans le champ de formation à l'économie solidaire, se déploie en trois directions : recherche, formation et expérience. L'outil possède actuellement plus de 120 entrées et vise toutes les activités au croisement des expériences et de la recherche dans le domaine concerné : organisation de deux colloques internationaux (1999 et 2003), rapport au Conseil Régional sur l'économie solidaire (2000), expertises des dossiers de candidatures à l'appel à projets d'économie solidaire (2001, 2002), évaluation des dossiers retenus (2003), formations à l'économie solidaire, etc...



## 1.22 Les ressources financières

On peut décomposer six types de ressources financières locales qui peuvent intéresser les « aventuriers de l'économie solidaire », selon l'expression d'A. Dreuille :

- les dispositifs de droit commun,
- les prêts solidaire (à 0%) et les prêts ordinaires sont le fait principalement de l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE). En 1997, soixante-dix prêts ont été traités contre 201 prêts en 2000 pour un montant de 536 163 euros. L'ADIE ne draine pas d'épargne et tire ses fonds du Conseil Régional, de l'Etat et de l'Europe. Les taux d'intérêt sont généralement élevés.

Un projet de micro-centrale d'achat de l'ADIE (**Association pour le développement de l'initiative économique**) a été subventionné à hauteur de 18 950 euros dont 40 % versés sans remise de rapport intermédiaire.

- les plate-formes d'initiatives locales,
- les Clubs d'investisseurs pour une gestion Alternatives et Locale de l'Epargne (CIGALES) ou bien les sociétés à capital-risque sont composés de personnes physiques qui prennent des participations dans le capital de sociétés en création ou en phase d'augmentation de capital. Quatre cigales existent en Midi-Pyrénées pour un montant d'aide en capital de 44 363 euros et 121 000 en prêts.

**IES (Initiatives pour une Economie Solidaire)** \* participe au capital de nouvelles entreprises de manière minoritaire (moins de 25 % du capital) avec un blocage pendant 5 ans au compte courant d'associés pour renforcer le fond de roulement initial pour le démarrage.

L'action (subventions de 12 000 euros) visait une communication et campagne d'adhésion auprès de 160 coopérateurs, le soutien technique aux porteurs de projets en collaboration avec d'autres partenaires et le suivi des



sociétés financièrement soutenues. La coopérative a, pour le moment, financé 6 projets en trois ans et vise un rythme de 4 projets par an. Des partenariats se développent principalement avec l'UREI et l'union régionale des SCOPS dans des domaines d'activités divers : maraichage, déplacement vélos, échange équitable, vente de produits frais.

- Les garanties et cautionnements sont fédérées par France Active au travers de 26 fonds territoriaux,
- les subventions européennes ou des collectivités locales ; pour le Conseil régional, une ligne de 182 939 euros a été affectée au titre de subventions à l'économie solidaire.

Les activités de micro-financement sont importantes, et fortement soutenues par l'Etat, les collectivités locales et l'Europe. L'ADIE n'a pas de ressources propres, donc est en dépendance des pouvoirs publics. De plus, le prix des prêts est élevé, ce qui tend à créer un nouveau marché des pauvres. Les sociétés à capital-risque existent mais ne peuvent aider que marginalement les associations, structure type de l'économie solidaire. Les plate-formes sont pénétrées par les chambres consulaires et non par ... l'économie sociale et solidaire. Malgré les appels répétés, certaines structures spécialisées dans les garanties ne sont pas soutenues par les pouvoirs publics et leur déficit progresse en fonction du chiffre d'affaire. L'évolution de la micro-finance ira vers un professionnalisme dans l'accompagnement des porteurs de projets, ce qui suppose un élargissement des segments d'intervention et un soutien public au fonctionnement.



## 1.23 Le champ de la production

On peut déceler quatre têtes de réseau :

Les structures d'insertion par l'activité économique regroupent les entreprises d'insertion, les associations intermédiaires et les entreprises de travail temporaire d'insertion.

41 entreprises d'insertion embauchent 560 équivalent temps plein en insertion pour réaliser des travaux qui leur sont confiés soit par des particuliers soit par des collectivités, soit dans le cadre de marché de sous-traitance.

57 associations intermédiaires emploient 616 équivalent temps plein en insertion pour les mettre à disposition d'utilisateurs qui peuvent être des particuliers ou des personnes morales : entreprises, associations ou collectivités locales.

21 entreprises de travail temporaire d'insertion embauchent 215 équivalents temps plein pour les mettre à disposition d'utilisateurs.

**L'association EFI\*** (Entreprise d'insertion par l'activité économique) a déposé un projet de création d'une société Civile Immobilière à vocation sociale. Son objectif est d'acheter collectivement des biens immobiliers et de les transformer en logements sociaux par le biais des entreprises d'insertion. Situé dans le canton de Massat (Ariège), l'idée est de revitaliser les villages à travers une propriété du capital de la SCI le plus largement ouvert (subvention de 12 195,92 euros).

Devant les problèmes de mobilité individuelle liée à l'économie rurale, le COORACE (fédération d'entreprises d'insertion) participe à la création d'une SCIC émanant de **l'Association des Pays de Lomagne** visant à activer le "parc mort" de véhicules en dépôt chez les professionnels de la réparation automobile. Les garagistes maintiennent les voitures en état de marche et de sécurité qui sont prêtés aux demandeurs d'emploi. 56

communes autour de Fleurance participeraient à l'opération (subvention de 7622,45 euros).

Les services de proximité se sont développés sous l'effet de l'évolution démographique, de l'activité féminine, de l'accroissement du niveau de vie et de l'évolution du cadre de vie. Si le nombre de structure a faiblement progressé durant ces trois dernières années (340 structures à 351), le nombre d'équivalent temps plein est de 6230 équivalent temps plein sur la région Midi-Pyrénées.

**Face Grand Toulouse** (subvention de 20 000 euros) coordonne la création de 70 emplois visés de services de proximité autour de la garde d'enfants à domicile, la garde de personnes âgées, le repassage et retouche de vêtement et la relaxation constituant une plate-forme de services offerts aux salariés des CHU de Toulouse. Le projet initial a essaimé en direction de 5 autres entreprises (La Poste, Motorola, Airbus, EDF-GDF, AG2R). Le projet vise la création d'emplois de services d'aide à domicile, le développement des relations entreprises-structures d'insertion et développe le marché de l'emploi au niveau local. La forme financière de ce projet de développement passerait par l'emploi des TES (titres emploi-services). La mise en place des plate-formes avec les deux premières prestations (repassage et retouches de vêtements) à titre d'essai est prévue pour décembre 2003.

Dans les activités de proximité, on trouve la redécouverte d'anciens métiers. Par exemple, **Les Ateliers de vêtements pour l'emploi \*** dans le Gers (subvention de 15000 euros), employeurs d'une animatrice (CEC), deux personnes en emploi-solidarité et une personne du CAT d'Auch ont une finalité d'insertion sociale et d'insertion économique dans le métier de la couture. L'idée est que les vêtements jetés par la culture de l'éphémère ne sont pas usés mais démodés et que par conséquent la quantité de vêtements reçus va en s'accroissant. En réajustant ces vêtements ou en les réparant,

l'association pense qu'elle pourrait revendre à faible coûts ces produits. A l'heure actuelle, la vente est l'élément le moins avancé du projet.

Dans les services de proximité, le commerce occupe une place entière. Recup'actions 65 est une association des Hautes-Pyrénées qui accueille une cinquantaine de salariés en insertion (CES et CEC) en vue de la collecte sélective de vieux papiers et cartons pour du recyclage (1000 tonnes de papiers) en convention avec les communes et les entreprises. **Recup-Livres** (subvention de 24 391,84 euros) est une émanation positive du projet qui ne concerne que les vieux livres qui sont donnés par des particuliers, triés, classés et revendus en commerce dans la ville de Tarbes.

La SCOP Images Arts graphiques à Tarbes a créé une association **Les œuvres littéraires des Editions solidaires** (subvention de 18 293,88 euros) qui met à disposition des auteurs un "prêt à cliquer" de leur ouvrage à destination d'éditeurs classiques contre les droits d'auteurs. Un ouvrage a été édité selon cette forme.

**Valoris** (subvention de 15 244,90 euros) est une association du Gers qui mène des actions en faveur de l'environnement pour des jeunes non qualifiés en difficulté d'insertion professionnelle. L'association a trois activités : les déchets d'activités de soins, particulièrement les déchets à risques infectieux produits par les professionnels, les déchets d'emballage cartons produits par les commerces locaux et la collecte des papiers de bureau en vue de recyclage. Il a été créé 5 équivalent-temps-plein, soit 11 salariés dans la structure.

Les régies de quartiers, constituées collégialement des collectivités locales, des logeurs et des habitants, ont pour mission de nettoyer et d'embellir le quartier et de veiller à la qualité des relations de voisinage. Elles occupent en Midi-Pyrénées environ 90 équivalents temps plein sur la région pour un chiffre d'affaire de 1 991 262 euros.

**La régie rurale de services\*** de Fezensaguet transfère le concept de régie de quartier vers le domaine rural dans le domaine du nettoyage demandé par les communes, de petits travaux de maçonnerie, peinture, etc... et de soins aux animaux domestiques et plantes en cas d'absence de particuliers sur un territoire donné, le canton de Mauvezin. Débutée en mars 2001, l'association a 123 adhérents et 22 personnes du territoire ont travaillé à la régie.

Les groupements d'employeurs pour l'Insertion et la qualification ainsi que les clubs régionaux pour l'insertion (CREPI) sont marginaux tant en nombre de structure (une quinzaine) qu'en tant que chiffre d'affaire. A noter la création du métier « d'ambassadeur des métiers » au CREPI qui cherche à remédier aux métiers qui disparaissent et des formations de masse qui y préparent ; du coup, le deuxième processus a renforcé le premier. Le dispositif "ambassadeur" tend à remédier à cela en créant un pool d'entreprises intéressées par un métier et des jeunes susceptibles de se former à ces emplois.

Le premier constat est que le nombre de structure de l'économie solidaire progresse peu durant ces trois dernières années alors que le nombre d'équivalents temps plein progresse de 20,7 % durant les trois dernières années. Le nombre d'équivalent temps plein par structure est passé de 14,5 en 98 à 16,5 en 2000. Ce résultat a été conforté par des entretiens qui indiquent que si la croissance retrouvée a incité à la prudence la création de nouvelles structures, les personnes en situation de grande difficulté ont continué à progresser.

Rapportée au total de l'économie sociale et solidaire en région Midi-Pyrénées, l'économie solidaire représente 2,5 % des structures et 9,25 % de l'effectif salarié.

Le deuxième constat est que l'évolution des effectifs est fortement corrélée avec les politiques publiques. C'est le cas pour les AI qui ne progressent pas car la loi du 29 juillet 1998 indique que les salariés en insertion ouvrent droit à exonération des cotisations patronales et d'allocations familiales dans la limite de 750 heures par salarié et par an. Cette limitation est un frein au développement de ces initiatives.

Il faut enfin rappeler que ces chiffres sont des équivalents temps plein qui sous-estiment le nombre de personnes qui traversent ces dispositifs.

L'économie solidaire ne se limite pas au champ de la production issue des « entreprises » car on y insère également un certain nombre « d'activités » relatives à la consommation, l'échange et la répartition. Créer et gérer une crèche parentale n'est pas identique à la création et à la gestion d'une entreprise, fut-elle une micro-entreprise : le partage est souvent tenu mais la question est de taille car c'est dans le jeu des frontières entre le domaine marchand et non marchand que réside la principale novation de l'économie solidaire.



### **1.24 Le champ de la consommation, de la répartition et des échanges**

On peut identifier six formes-types.

→ les jardins familiaux appelés aussi le jardinage coopératif, les jardins ouvriers peuvent être des terrains prêtés par une municipalité en vue d'économiser des dépenses de consommation ou d'améliorer la qualité et la diversité des aliments. Une dynamique assez semblable est en cours avec les vergers solidaires ; les initiateurs de la **Fédération Rénova\*** (subvention de

32 014,29 euros) récupèrent dans un premier temps dix vergers abandonnés par l'agriculture productiviste dans le cadre d'activité d'insertion. Dans un deuxième temps, la structure cherche à essaimer des actions en vue de revaloriser les vergers traditionnels,

→ les crèches parentales sont nées dans les années soixante-dix en réaction au caractère hygiéniste et imperméable aux apports psychopédagogiques des crèches collectives publiques. 149 structures mobilisant 596 temps plein adhèrent à l'association des crèches parentales (ACEPP) en Midi-Pyrénées. Sur un terrain qui voisine la famille, **l'association ISLEA**, association de services aux personnes handicapées, propose un accompagnement individualisé aux sports et loisirs, à la vie quotidienne et à la garde d'enfants et d'adulte à domicile. 5 emplois-jeunes font fonctionner la structure qui tend modestement à réparer une carence institutionnelle (subvention de 32 014,39 euros),

→ les systèmes d'échanges locaux repose sur le principe de la réciprocité différé. Chaque échangiste a un compte en une monnaie fictive qui retranscrit essentiellement des échanges de services. Sur les 24 SEL fonctionnant en 1998 dans la région, seule la moitié continue d'exister aujourd'hui,

→ les « échanges équitables » permettent de garantir un prix aux petits producteurs du Sud, une avance sur recette, de limiter le nombre d'intermédiaires alors que les « échanges éthiques » visent la responsabilité sociale de l'entreprise,

→ les mouvements des réseaux d'échanges réciproques de savoirs s'inscrivent dans le développement local grâce à leur capacité à mettre en

réseau tous les types de population sans considération de culture, de genre ou de génération. L'idée est que chacun est possesseur d'un savoir-faire, parfois qu'il ignore. La région comprend 20 réseaux différents dans 5 départements,

→ les habitats collectifs, développés dans les grandes villes et les éco-villages, nombreux en Europe, ont un très faible écho en Midi-Pyrénées.

Au-delà de ces six structures classiques, il existe des innovations dans le domaine de la culture. L'association **Highlight** a été soutenue dans un programme de catalogue des artistes BD de la nouvelle génération (subvention de 12300 euros). Le programme vise par la publication d'un premier catalogue de 64 fanzines de 24 pages en 500 exemplaires, la possibilité pour de jeunes créateurs de sortir de l'anonymat.

De plus grande envergure, l'association **Samba Résille\*** vise à l'accompagnement de la pratique artistique amateur, l'accueil des initiatives culturelles et la dynamisation de la vie associative. Il s'agit de mettre en place un outil d'accompagnement de projets dans le domaine culturel. Initiative associative sur fonds essentiellement publics, Samba Résille est un laboratoire essentiel de la politique culturelle locale. Les subventions de fonctionnement s'élevaient à 234 000 euros dont 15 245 euros de Dynamiques solidaires.



## **1.25 Le cadre institutionnel**

Le cadre institutionnel dans lequel se déroule ces pratiques est de toute importance car, nous l'avons signalé, l'économie solidaire est non seulement fortement combinée aux structures étatiques mais également fortement ancrée dans des territoires. Le Pays, appellation issue de la loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (la



LOADDT) est caractérisé par une cohésion géographique, économique, culturelle ou sociale. Le projet global qui réunit des territoires est propice à de nouvelles formes de création d'activités autour du développement durable. Il en est de même des agglomérations. La difficulté de ces dispositifs ne tient pas à l'esprit de la loi mais à la sédimentation de structures territoriales qui se sur-ajoute sans faire disparaître les anciennes structures.

**L'association de la jeunesse rurale** cherche à faire participer les jeunes à l'animation et au développement local par l'organisation de camps chantiers de jeunes, au débroussaillage de chemins communaux et autres. Situé dans l'Aveyron, cette association misait sur la dynamique des "pays" (subvention de 9146,94 euros).

**La Fédération Départementale des Foyers Ruraux** de l'Ariège a mené une action de développement de la vie locale dans quatre directions : l'aménagement culturel, la démocratie participative, l'accès et la diffusion des technologies de l'information et le développement d'un centre occitan (subvention de 30 489,80 euros) en cherchant à s'approprier la démarche de l'Agence de Développement des Services de Proximités (ADSP). L'idée est de disposer d'un accompagnateur de projets dits de « services solidaires » sur le département, à disposition des associations.

**Le CBE (Comité de Bassin d'emploi du Nord-Est toulousain)** a recensé les associations d'économie sociale et solidaire (800 questionnaires ont été adressés), à accompagner la création d'activités, à créer de nouveaux services pour le territoire et à développer le financement solidaire de proximité (subvention de 15 244,90 euros). A cette fin, le CBE a créé au sein de la démarche "pays" de la loi Voynet un 4<sup>ème</sup> collège des acteurs de l'économie sociale et solidaire. Deux commissions transversales ont été créées sur l'aménagement du territoire et les transports. Par ailleurs, le CBE

soutient un certain nombre d'initiatives aux finances fragiles comme l'association "Gare aux Artistes".

Autres : **AG2I** (Ateliers Gersois d'Innovation et d'insertion) n'entre pas dans notre méthodologie car il s'agit d'une association créée par l'ensemble des services publics de l'emploi, de la formation et de l'insertion en vue de créer un site d'information sur l'emploi (subvention de 9146,94 euros).

**CEDRRE** (concept de la cité européenne de diffusion des ressources renouvelables) est le projet de création d'un institut qui vise l'utilisation des ressources naturelles renouvelables, le recyclage des éléments utilisés et la lutte contre le gaspillage en vue d'un développement durable.

## ■ 2. Les résultats en termes de critères de richesses sociales

### ➔ 2.1 Un débat à clarifier

Sans entrer dans une discussion de fond (J.Prades, 2003b), on peut avancer quelques hypothèses de travail que l'on peut résumer de la manière suivante :

➔ « Produit intérieur brut » et « productivité du travail » ne sont pas des concepts universels qui auraient traversé toutes les sociétés humaines ; il s'agit de catégories créées à partir du 18<sup>ème</sup> siècle en Occident sous diverses appellations ("forces productives" chez Marx, "productivités marginales" chez les néo-classiques, "productivités apparentes" en comptabilité nationale, etc...) et formalisées après la seconde guerre mondiale (J.Prades, 2001).

➔ Aujourd'hui, dans le monde, ces concepts ne permettent pas de comprendre un grand nombre de logiques sociétales et il est fort probable,

par exemple, qu'une large partie des pratiques africaines et indiennes ne sont pas pensables dans ces catégories.

→ Aujourd'hui, en Occident, la mesure de la richesse des hommes par ces concepts est incomplète, tant beaucoup d'activités sont laissées de côté : don, activités domestiques, etc...

Il résulte de cela que le travail n'est pas la seule source de la richesse, loin s'en faut et la nature participe à l'origine de la valeur d'usage. Une des conclusions est que la richesse sociale dépasse de loin la somme des valeurs d'échange.

→ Chaque évaluation quantitative des activités nécessite le choix d'unité d'oeuvre soumis à quelques réserves ; mais à la sécurité sociale, dans un pressing ou en cabinet comptable, on court bien après la vitesse d'exécution des tâches, soit la productivité. Pourquoi court-on après cette productivité ? en raison de la concurrence. En effet, en augmentant la productivité, on peut diminuer les coûts, élargir la base de la demande et accroître le chiffre d'affaire et donc le PIB. C'est cette logique décrite par le modèle de Kaldor qui explique le processus économique d'ensemble dans le capitalisme moderne.

On peut se battre contre cette logique de la croissance mais certainement pas contre les concepts qui l'éclairent. Le "PIB" et la "productivité" sont des instruments de mesure d'une richesse matérielle fondée sur l'accumulation de valeurs d'échange. Lorsque les économistes considèrent que la valeur d'usage née de l'utilité des agents fonde la valeur d'échange et lui est donc égale, alors ils estiment que toutes les valeurs sont marchandes ou plus exactement qu'il n'y a de valeur que dans la marchandise. Et c'est bien cela que dévoile la marchandisation du monde, que ce soit la location d'une grand-mère ou la création d'un marché d'assurance-vie de malade atteint du

sida ; ils témoignent de l'extrême ténacité du mobile de l'argent dans les conduites sociales.

Ce qui est contestable, ce n'est pas de mesurer les valeurs d'échange par le PIB, c'est de confondre valeur d'échange et valeur d'usage. P.Viveret, dans son rapport au secrétariat d'Etat à l'économie solidaire, contribue à cette maladresse et crée plus de confusions qu'il n'apporte d'éclairage car il finit par croire que changer la réalité, c'est changer la manière de la penser (J.Prades, 2003b). C'est également la raison pour laquelle il est particulièrement hasardeux de chercher à mesurer la richesse par le concept d'"utilité sociale" puisque nous montrons que, dans l'histoire de la pensée économique, c'est le critère même "d'utilité" qui a créé la confusion. Notons, en aparté, qu'on buterait sur une nouvelle difficulté si on ajoutait des critères qualitatifs au PIB car on prendrait le risque de transformer davantage de valeurs d'usage en valeur d'échange (combien coûte le sein de la mère ? quel est le prix de l'affection envers un jeune enfant ? etc...). J-M Harribey a raison de signaler que D.Méda, dont P. Viveret reprend le propos, a tort de dire que le concept de richesse est ambigu chez Marx et les classiques fondé sur la distinction d'Aristote car ce n'est qu'avec les néo-classiques que l'ambiguïté se crée.

Donc, plutôt que transformer le concept de richesse économique entendu comme la somme des valeurs d'échange en incluant des "éléments sociaux" (pour ceux qui ne seraient pas totalement convaincus, les indicateurs du PNUD n'ont pas changé grand-chose à la réalité de la croissance), une autre manière de procéder est de conserver en l'état le concept de richesse économique et le comparer avec celui de la richesse sociale. Plutôt que de parler "d'utilité sociale", mieux vaudrait-il ensuite avancer la notion de "richesse sociale" qui dépasse bien-sûr la somme des valeurs d'échange et donc la richesse économique. Evitons enfin de confondre systématiquement le PIB comme mesure de la richesse économique - comment mesurer ce que

je possède matériellement - avec la signification de cette mesure - pourquoi cherchons-nous à posséder ? quelle signification cela a-t-il ?-. Dans le premier cas, sa mesure n'a pas grande importance alors que dans le deuxième cas, on peut dire que sa signification témoigne de la société salariale dans laquelle elle s'inscrit. C'est ce rapport là qui est au fondement de l'expérience occidentale. Le PIB et la productivité sont donc moins de mauvaises mesures de la production de richesses que de bonnes mesures d'une manière absurde de produire des richesses et que cette manière absurde n'a pas changé avec la soi-disante venue des services.

Peu d'économistes sérieux défendant la décroissance se sont avisés de dire : "Halte à la mesure de la croissance" ! En revanche, le débat sur la croissance est toujours d'actualité.

Il convient donc de sortir de ce débat sur la mesure de la croissance en renouvelant la problématique.



## 2.2 Problématique

*La densité des liens sociaux* révèle, selon l'expression de F. Apffel-Marglin, "le filet d'un réseau de relations élargies et de communauté humaine (au travers duquel) nous nous trouvons de plus en plus seuls, en concurrence avec les autres pour l'espace social". Pour autant, le concept de densité ne peut pas réduire l'épaisseur du social à la multiplication d'un liant du réseau.

La densité du lien social résulte de trois variables :

→ La diversité des ordres symboliques, au-delà de l'imaginaire économique. La richesse des relations passe... par la capacité préalable de se passer des autres ! On n'existe pas que dans le regard des autres. "La générosité consiste à donner ce qu'il convient de donner sans attendre une compensation quelconque" ou encore "le riche, c'est celui qui a en soi-même

*et en sa perfection de quoi se passer des autres*" dit M. Rahnema (2003). Face aux théories qui font de la société un immense lieu d'échange, quelque soit la nature de ces échanges, il importe de dire que "tout ne s'échange pas". La richesse sociale ne devient collective que lorsque chacun n'a presque plus besoin de l'autre pour exister. Donner ne s'oppose pas à l'échange marchand, il s'oppose au calcul. Le lien social atteint une densité forte lorsque le fait d'être accompagné ne naît pas de la souffrance de la solitude mais du surplus qu'apporte l'autre à la satisfaction d'être seul.

→ La durée des relations autant que la façon de produire ou de consommer importe davantage que le résultat; comme le marcheur en montagne goûte plus au plaisir de la durée que le résultat obtenu, qu'il n'évalue pas nécessairement le plaisir ressenti à l'aune des performances, qu'il évite les raccourcis : aller moins vite, c'est accroître le plaisir de la jouissance. Le lien social est fondé sur la construction d'un patrimoine et s'oppose à l'éphémère.

→ L'autonomie est la capacité de faire sans se demander ce que la pression sociale va dire autrement dit, c'est la capacité de décider sans être asservi, c'est aussi ce qui s'oppose au calcul stratégique. Si nous sommes tous dépendants de notre famille, de notre histoire personnelle mais aussi sociale, nous ne sommes pas nécessairement asservies à elle, disait à peu près C.Castoriadis. L'asservissement au marché n'est pas un gage d'autonomie.

Nous appelons *la richesse économique* la combinaison des activités qui résultent des échanges marchands (le marché) et non-marchands (L'Etat). Il est clair que les activités de l'Etat participent de cette richesse et ne représentent pas une spoliation des richesses créées exclusivement par le marché, comme dans les théories libérales. Mais ici nous ne discutons pas de la part relative de l'un et de l'autre.

On appellera *la richesse sociale* (R.S) la différence qui existe entre la densité des relations entre les individus dans une société donnée et la richesse économique.

Cette définition appelle deux commentaires :

- ✓ La richesse économique, dans la société contemporaine, crée la perturbation et se trouve à l'origine du mouvement.
- ✓ La R.S est définie comme une différence et n'induit pas de relation de cause à effet univoque. Trois hypothèses peuvent servir de cadre :
  - La richesse économique désagrège le lien social en aplatissant les valeurs sociales, humanitaires, écologiques sur les valeurs marchandes; le bien tend à supplanter le lien, selon la formule de M.Mauss.
  - La richesse économique détruit et reconstruit en même temps le lien social : il n'y a pas de relation univoque entre les deux variables; on pourrait évoquer un processus de "destruction-créatrice", en élargissant le concept de J.Schumpeter.
  - La richesse économique accroît la richesse sociale mais avec des seuils au-delà desquels la richesse sociale demande de plus en plus d'effort économique pour un gain social de plus en plus faible, voire même être négatif. (si on représentait la richesse sociale S comme une fonction de la richesse économique  $S = f(E)$ , la dérivée première  $S' > 0$  et  $S'' < 0$  ). C'est cette troisième hypothèse que nous retiendrons, proche de celle d'I.Illitch.

C'est parce que la fabrication de la richesse économique a un coût social de plus en plus important qu'il importe de mesurer l'écart entre les deux types de richesse. Dès qu'un seuil est atteint, on inverse l'ordre des relations. L'argument économique est celui de la baisse globale des coûts directs ou indirects d'un service supporté par la collectivité.

Cette approche peut être critiquée parce qu'on laisse intact « le modèle du marché » et on fait de « l'économie un domaine non réformable ». Cette objection est vraie mais peu heuristique car comment mesurer la richesse sociale sans se référer à la sphère marchande ? En identifiant une sphère non-marchande, on est obligé de la comparer à une même activité qui serait marchande pour voir si on peut en dégager une plus-value sociale. C'est largement absurde puisqu'il s'agit d'activités qui souvent ne pourraient pas être marchandes ! Quant à l'évaluer au coût de fonctionnement (comme pour les services publics) on ne fait que dégager une meilleure gestion, ce qui n'est pas la réponse recherchée. Au total, la méthode utilisée ici semble la moins mauvaise...

Il nous appartient maintenant au travers de 10 études de cas de montrer l'apport de l'économie solidaire, c'est-à-dire non seulement la preuve des externalités positives produites mais également celles du « halo sociétal ».



## **2.3 Dix études de cas**

*Avenir, La nouvelle Maison de chômeurs* a réalisé les trois fonctions principales qu'elle s'était fixée :

- une fonction accueil,
- des ateliers d'animation,
- un service accompagnement de projets.

La fonction accueil a pour objectif de mettre en confiance une population exclue ancrée sur le quartier mais aussi des habitants de quartiers limitrophes. Dans cette pièce agréable à café, on trouve diverses informations sur l'actualité sociale et culturelle, une table de réunion, un animateur permanent, un écrivain public (rédaction de CV, courrier) et une domiciliation postale. C'est cette fonction qui est chargée de distribuer deux



fois par semaine des colis alimentaires, une vingtaine environ à chaque distribution, acheminés sur le lieu par des bénévoles. On constate une diversité des publics, exclus, personnes âgées seules, immigrés (35 % environ), hommes / femmes. Le flux est d'environ 40 passages par jour.

La fonction atelier consiste en l'organisation d'activités diverses qui vont du théâtre, de la gymnastique à l'informatique en passant par la conversation anglaise et la relaxation. Il s'agit d'une deuxième étape dans la voie de l'insertion qui signale déjà une prise de confiance aidant les personnes qui en ont besoin de dire leur souffrance.

La fonction accompagnement est la phase finale de l'association. Nous sommes là en présence de personnes qui ont été capable de surmonter l'exclusion et cherche à se réinsérer. Par l'intermédiaire du réseau Balise qui recense près de 600 initiatives innovantes en France, La Maison Avenir est à cette étape dans la phase du passage de relais vers d'autres associations ou entreprises de micro-projets.

La force d'Avenir tient à trois caractéristiques :

- le nombre de passage dans la structure est légèrement en hausse par rapport à l'ancienne structure avec un effectif de salariés actuel égal à 25 % de celui de l'ancienne structure Ancres. Ce nombre de passage n'est pas un objectif en soi car ce qui importe est que les personnes reprennent confiance en elle pour sortir de l'association avec un projet.
- la densité des réseaux qu'elle a tissé avec des partenaires associatifs, les services de l'Etat et les collectivités locales en vue d'assurer le passage des personnes reçues vers d'autres structures.
- l'insertion dans un quartier populaire du centre ville, relié par bus et accueillant des publics divers. Cette situation ne va pas sans mal pour les habitants ordinaires du quartier et suppose une aptitude de l'association à dégonfler des situations tendues dont l'origine n'est que rarement celle qui s'y manifeste.

Ce type de structure révèle la bataille accrue que se livrent les firmes au niveau international : plus la concurrence est exacerbée et plus ce type de structure répare les difficultés de l'Etat (ANPE) à répondre à ces demandes. En revanche, si l'accroissement de leurs activités témoigne de ces difficultés, le nombre de personnes reçues n'est pas un objectif en soi. Au niveau micro, l'indicateur de passage dans la structure doit être mis en relation avec le nombre de personnes qui sortent des dispositifs, le but n'étant pas de créer une « nouvelle maison familiale ».

***Samba Résille*** est une association culturelle qui a réalisé ses trois objectifs :

- la création d'un studio d'enregistrement,
- un espace multi-média,
- un centre de ressources.

Le studio réalisé de 72 m<sup>2</sup> est la plus grande salle d'enregistrement de l'agglomération toulousaine. Installée en plein centre-ville, la salle est entièrement insonorisée. L'espace multi-média offre au public l'accès gratuit d'une cyberbase. Le centre de ressources permet à tout créateur d'une petite structure culturelle de trouver les informations nécessaires à l'investissement.

Samba Résille est reconnue comme une association d'animation de spectacles de rue. Le lieu n'est donc pas une salle pour « consommation » de spectacle mais plutôt un lieu de « production » de spectacles, ouvert à tous les quartiers et à toutes les populations mais installé dans le centre ville et dont le choix du lieu d'exercice est revendiqué. Il ne s'agit plus d'installer des structures au sein des quartiers mais de faire sortir les quartiers de leurs ghettos. La difficulté des structures culturelles vient du fait que dans le domaine du spectacle, la production est longue et le spectacle court, donc qu'il faut rémunérer longtemps la production pour avoir une petite chance d'équilibrer les comptes par les recettes : telle est la difficulté à l'origine du

conflit des intermittents du spectacle. La question est donc renforcée dans une association qui ne fait que produire sinon que Samba Résille présente l'extrême qualité de produire sans contrainte de salle puisqu'elle joue essentiellement dans la rue.

Au-delà des bénévoles, le statut des personnes salariées qui fait vivre l'association est celui d'emplois-jeunes. Il en va une difficulté de pérennisation de ces activités. La capacité d'animation du groupe (spectacle d'animation à Villeneuve sur Lot, diverses propositions d'animation toulousaine) est indéniable et il est probable que se dégage une situation de demande d'organisation de spectacles avec les collectivités locales. Ni l'Etat, ni les collectivités locales ni le marché ne sont en mesure de se substituer à une telle initiative qui relève d'une dynamique locale (les créations de spectacles n'obéissent à aucune fédération), citoyenne (c'est-à-dire ouverte sur la rue) et fortement professionnalisée (il ne s'agit pas d'amateurs).

**Rénova** est une fédération qui cherche :

- à rénover des arbres fruitiers et par-là l'entretien d'un patrimoine collectif,
- la mutualisation de presses et de production de jus de fruits, confitures, etc...
- un effort d'animation et de services de proximité à travers la vente, l'entretien, le conseil, des ateliers de presses mobiles.

L'initiative est difficilement rentable du point de vue des règles du marché et des orientations de l'Etat en matière d'agriculture concurrentielle. Il ne s'agit pas de vendre les fruits récoltés, tout au plus peuvent-ils servir d'échange en monnaie locale. La finalité de l'association est de redonner vie à des arbres fruitiers « plein vent » et de permettre à des personnes sans moyens de « croquer » des fruits, aux aînés de remonter à la surface des souvenirs et de

lutter contre les différences générationnelles. Rénova fait de « l'écologie humaine ». Les terrains revitalisés ne sont pas achetés. Le risque est évidemment que sous la pression du prix du foncier exercé par les résidents vacanciers des pays d'Europe du nord, ces activités deviennent de plus en plus contraintes.

L'initiative se place dans une période longue puisque les quatre milles arbres fruitiers ne produiront qu'au bout d'une période d'environ dix ans. Sur l'opération Dynamiques Solidaires, 6 vergers à dimension collective ont été plantés, plus d'une dizaine d'animations greffages ont alternés en fonction des saisons.

L'association a du mal à traduire son activité sur le terrain économique. A ce titre, une coopérative est en train de se mettre en place autour d'environ 50 résidents indépendants. La coopérative viserait la presse de fruits et la mise en confiture pour les coopérateurs. Deux emplois-jeunes pourraient pérenniser ainsi leur emploi.

*La maison de l'initiative* est une scop reconnue de toute la communauté toulousaine qui est engagée dans l'entrepreneuriat au féminin de personnes en difficulté d'emploi. L'idée à l'origine du projet ici étudié et financé par Dynamiques solidaires est de créer à côté de la coopérative d'emplois, une coopérative d'activités. Elle constitue d'une certaine manière un prolongement de la première. Composée d'une première cellule de sept associés salariés entrepreneurs qui ont des métiers différents (documentaliste, esthéticienne, graphiste, écrivain public, etc...) et d'une deuxième cellule de 7 personnes associées qui font le même métier (formation, conseil, accompagnement), la coopérative mutualise des fonctions communes (travail administratif, comptable, trésorerie, formation, etc...) contre un reversement de 12 % du chiffre d'affaire.

La coopérative d'activité se bat contre trois préjugés : le premier est celui de l'hypocrisie qui consiste à penser qu'un jeune sorti d'une école est capable de créer sa propre entreprise sans intermédiaire ; le second est qu'un entrepreneur individuel est capable d'assurer une multitude de fonction ; le troisième est qu'il n'y a pas opposition entre être entrepreneur et salarié (il n'y a pas d'un côté le fonctionnaire et de l'autre le capitaine d'industrie !).

Ce qui rapproche ce type d'entreprise d'une pépinière ou d'une couveuse est la prise en charge d'un certain nombre de fonction pendant une période donnée ; ce qui la distingue est que les associés ne souhaitent pas en sortir car les liens qui se créent maintiennent la cohésion du groupe. C'est au fond une « veille sociale ». La différence de fond entre la veille technologique et la veille sociale tient au fait qu'il existe peu de réservoir disponible d'idées d'organisation autre que celui qui est mis en place dans les firmes. La raison qui explique qu'il n'y a pas ou peu de veille sociale tient à sa différence fondamentale avec la veille technologique qui est une solution cristallisée en un objet technique, un pouvoir chosifié, un compromis d'opinions. On comprend tout l'intérêt que les firmes ont à investir dans ce type d'instrumentalisation (Prades, 1995) parce qu'il pré-dispose un mode d'organisation du travail capable d'être transféré à moindre coût dans les organisations. En revanche, l'innovation sociale relève d'un bricolage instable, en relation étroite avec l'environnement, donc moins susceptible de modélisation (Prades, 1999), d'autant qu'elle est associée à des entreprises de faibles intensités capitalistiques.

Le problème est redoublé lorsqu'on s'attache à des structures légères, des micro-entreprises, des financements combinés et des relations de services.

**Ethymon** est une couveuse d'activités qui a testé l'idée d'utiliser des emplois-jeunes comme créateur d'entreprise en leur offrant un statut de salariés. Cette expérimentation originale pose deux type de question : tout

d'abord, le rôle d'accompagnateur d'Ethymon ne se transforme-t-il pas en rôle de surveillant du créateur ? Est-il opportun de salarier des personnes qui veulent entreprendre ? L'orientation récente laisse à penser que la structure se dirige vers un accompagnement plus classique et surtout plus réseauté avec d'autres structures. Le statut associatif nécessite de son président ou son directeur fondateur une fusion entre la personne physique et la personne morale de la structure ; il y a peu d'exception à cette règle mais au bout d'un certain temps, la structure ne peut plus s'ouvrir car son fondateur en perd le contrôle. Ce n'est que fort de l'acquis de son fondateur que la deuxième équipe peut construire avec les autres sans avoir peur de perdre quelque chose. C'est cette deuxième étape que franchit Ethymon.

***La régie rurale de services*** de Mauvezin a réalisé trois objectifs :

- la création d'activités économiques sur un territoire particulier,
- l'insertion de personnes demandeuses d'emplois,
- la responsabilisation collective des habitants.

Le régie de Mauvezin est la première initiative rurale de transfert des principes des régies de quartier dans le domaine rural. Une régie de quartier est une association qui lie les habitants d'un quartier, les bailleurs de fond et les collectivités locales en vue d'aménager, de réparer des habitats et des espaces publics par des habitants eux-mêmes. Le service est rémunéré sur la base d'un prix de journée destiné à des personnes à faible ressource. Cette participation du client est associée à un financement public à condition d'une règle de non-concurrence avec le secteur privé et sur la base d'un appel d'offre des collectivités locales.

La régie rurale ne s'intègre pas sur un quartier mais sur une communauté de communes. Elle vise l'entretien d'espaces verts (taille de haie, tonte de pelouse, arrosage, etc...), le ménage, le gros nettoyage, les petits

déménagements, les petits travaux d'isolation, etc.... Ces travaux nécessitent de petits matériels et donc des frais d'investissement réduits.

Les petites communes, au regard de l'augmentation du coût salarial, ont du mal à employer un cantonnier à temps complet ; la communauté de commune a des difficultés à employer un salarié qui serait rémunéré par son travail en raison des temps de déplacement qui hypothéqueraient l'heure de travail. La régie rurale permet une intermédiation entre un actif sous-employé et un salarié de communauté grévé par son temps de déplacement. Structure souple, s'appuyant sur un personnel local, la régie rurale de Mauvezin est passée de 5 salariés en équivalent temps plein à 9 salariés en une année.

**Les ateliers de vêtements pour l'emploi dans le Gers** ont réalisé leur objectif : celui d'offrir à des personnes en difficulté la capacité de travailler en atelier de couture, en appoint d'une activité de vente de vêtements donnés gratuitement par la population gersoise. Physiquement, l'atelier «couture » est situé à côté du magasin de vente. Ce dernier reçoit environ 30 personnes par jour pour un chiffre d'affaire d'environ 3000 € par mois. L'atelier « couture » comprend 2 CES, 1 CAF et 1 CEC. L'association, de nature essentiellement sociale, n'a pas de véritable stratégie commerciale : entre les commandes individuelles (le faire-faire), la confection de produits liés à des manifestations locales et la réfection de vêtements donnés qui ne sont pas retenus en l'état pour la vente, l'association n'a pas choisi. L'association qui emploie 9 personnes devra passer de l'insertion par le social à l'insertion économique en cherchant une niche à l'abri de la concurrence du secteur privé. Elle a pour elle de bénéficier de très peu de subvention (de l'ordre de 5000 € par an) et d'avoir créer une véritable valeur ajoutée en produisant (la couture) pour mieux vendre.

**Le développement de moyens de transport en Pays de Lomagne** semble avoir trouvé une solution novatrice à un problème déjà ancien de mobilité des exclus en milieu rural. Comment trouver un emploi en milieu rural quand on n'a pas les moyens de se déplacer, le transport collectif n'offrant pas de desserte suffisante ? Dans un pays nouvellement constitué (Le Pays des portes de Gascogne) regroupant 159 communes, l'idée a été de partir du parc « mort » de véhicule en vente dans les garages ; sur présentation d'une carte d'ayant droit aux minimas sociaux, les véhicules qui stagnaient au garage en attente d'une vente sont loués. Lorsque le client est en voie d'insertion, il peut conserver le véhicule selon une modalité de location vente. La question de la charte de pays est essentielle à ce projet qui nécessite de trouver la bonne échelle, l'articulation avec les autres moyens de transport (routes, chemins de fer, etc...), l'animation horizontale et verticale du projet ont nécessité l'emploi d'un chargé de mission. Beaucoup de questions restent ainsi à trouver : le prix de la journée du véhicule, la participation publique, les garanties du conducteur, etc...). La réussite de ce projet pourra être essaimée sur beaucoup d'autres pays en constitution. Il était important que ce projet suive la mise en place des pays parce qu'il nécessite une sensibilisation fine des différents acteurs (notamment du syndicat des garagistes). La mobilité en milieu rural qui devrait prendre ici la forme juridique d'une SCIC est la première condition d'un développement de territoires.

**L'association E.F.I** (Entreprendre, Formation, Insertion) est implantée à Massat, au fond de la vallée du Couserans en Ariège. Le canton est le plus handicapé de l'Ariège qui est un des départements français les plus pauvres ; ce canton présente un taux de chômage de l'ordre de 30 %, 1 personne sur trois est dépendante de minima et les logements sociaux sont insalubres ou inexistantes. L'EFI a lancé un programme de rénovation de logements sociaux



à partir de l'originalité de création d'une SCI sociale : profitant de la défiscalisation de logements, les épargnants pourraient placer leur épargne dans des produits de logements réhabilités par une entreprise d'insertion (EFI) qui avec 20 salariés est la deuxième entreprise du secteur du bâtiment. Les logements en question pourrait être obtenu par le vote d'un droit de préemption de la mairie comme cela vient d'être fait à Lavelanet. 12 logements sociaux ont été déjà réalisés et occupés par des locataires choisis adroitement par l'association. Pour lutter contre la désertification (Massat avait 8000 habitants avant la première guerre, aujourd'hui 1600), l'errance de jeunes désœuvrés qui braque la population locale, la mise en place de logement sociaux aux normes HQE est une nécessité du développement local qui permet aux épargnants une rémunération voisine d'autres produits d'épargne, aux collectivités de rénover l'habitat et aux habitants aux loyers modérés d'habiter des logements dont la pression sur les coûts de construction n'a pas entraîné un déplacement sur les charges locatives.

**L'IES (Initiatives pour une Economie Solidaire)** est une société anonyme de capital-risque qui soutient l'activité d'entreprises d'économie sociale et solidaire. Excluant par principe les associations, la société participe au capital de manière minoritaire avec un blocage pendant cinq ans ou participe au compte courant d'associés. L'IES a connu une activité réduite à ses débuts. Développant une communication et une campagne d'adhésion, l'IES a accru les parts dans la coopérative de 20 %. De façon manifeste, ce nouvel élan a surtout permis un partenariat avec l'UREI, l'URSCOOP, les cigales, la maison des chômeurs. De cette collaboration s'explique le nombre de projets soutenus ou en cours de l'être qui est de 15 projets. Ayant financé 6 projets en trois ans, l'objectif est de doubler le nombre de soutien.



## 2.4 Commentaires

Le financement de Dynamiques solidaires portait principalement sur « l'aide au démarrage » ou bien la « recherche-développement » dans des activités où au bout du compte, la collectivité devait récupérer plus que ce qu'elle aurait donné au secteur privé ou au secteur public. Il va de soi que là où l'Etat, les collectivités locales et le marché sont absents alors que la demande est pressante car leur logique est trop lourde, trop ciblée ou pas suffisamment lucrative, le fondement de l'action s'impose de lui-même : c'est le cas de Samba Résille.

Afin que l'aide soit un accompagnement dans la durée et selon la logique d'un subventionnement étalé dans le temps, la commission avait suggéré de fractionner le versement en trois étapes. La présente évaluation intervient au moment où vont éclore les premiers fruits de l'effort consenti, alors que pour beaucoup d'associations, le dernier tiers n'a pas encore été versé alors que les dépenses ont été engagées.

Dans toutes les expériences étudiées, le volet « insertion » est plus ou moins présent sous la forme d'aide à l'emploi, d'un autre emploi ou d'autres formes d'activités. En ce sens, le premier bénéfice retiré de cette dynamique est d'économiser des indemnités par la réinsertion. « L'économie sociale est donc la fille de la nécessité ». Mais l'insertion n'est pas une finalité en soi. Ces finalités révèlent les carences le plus souvent constaté de la gouvernance des sociétés industrielles modernes. Trois principes guident implicitement les stratégies industrielles des firmes :

- Il n'y a pas d'attachement territorial des firmes qui implantent leurs filiales en fonction des taux de profits sectoriels, facilitées par le télé-travail et la réduction des coûts de transport. Seule une politique volontariste en la matière permet d'infléchir le mouvement.
- La culture est délaissée en dehors des grandes politiques culturelles de l'Etat fortement médiatisée qui se coupent de leur base populaire.

- L'environnement est considéré comme une ressource inépuisable et gratuite.

Dans ces trois domaines, la croissance économique par impulsion de la consommation des ménages est destructrice de richesse sociale. L'écart entre la croissance économique et la richesse sociale devient plus important.

Dans d'autres domaines, les relations entre croissance économique et richesse sociale sont plus complexes. Selon le cadre d'analyse que l'on utilise, les résultats peuvent diverger mais une tendance semble s'imposer : plus on étudie la performance au niveau macro-économique, à long terme, en tenant compte de circuits financiers et l'incidence territoriale et plus le différentiel entre richesse sociale et richesse économique s'estompe. Ce résultat est inhérent à des économies décentralisées mais où les firmes ont une capacité de décision individuelle où l'engagement de la collectivité hors entreprise est limité.

Le différentiel évoqué diminue d'autant plus que l'on internalise trois types de coût :

➤ **les coûts ouverts.**

On appellera un coût ouvert, le coût introduit par l'alignement de la rémunération du prix du travail, de la terre ou du capital dans des secteurs à productivités différenciées. Par exemple, la hausse du prix du travail, en permettant de mieux rémunérer le travailleur du secteur concerné, a deux incidences : la première est qu'elle accélère le recours accéléré à des systèmes mécaniques chez les chefs d'entreprise en polarisant l'innovation sur la technologie. La force de l'économie sociale est de renverser les données en faisant de l'innovation sociale le moteur des activités, quitte à utiliser par la suite l'innovation technologique. C'est le cas de l'expérience de la mobilité des transports en milieu rural de Pays de Lomagne (p 39) qui astucieusement trouve une solution et un cadre juridique à une question posée. La deuxième incidence d'une hausse du coût salarial est de niveler ce coût pour toutes les activités quelque soit la productivité du secteur. Du coup, elle rend non rentable des activités simples, à faible valeur ajoutée,

ne pouvant être exportées. Ainsi, par exemple, la Régie rurale de Mauvezin (p 37) n'est pas en concurrence avec les artisans du canton car le prix de leur travail est « trop élevé » pour peindre un seul banc public d'école ou réparer la serrure d'un particulier ; il en est de même de la concurrence du coût de l'ancien cantonnier des villages dont le prix du travail est trop lourd pour de petites mairies ; appliqués aux communautés de communes, les coûts d'organisation deviennent prohibitifs. De la même manière, Rénova (p 34) ne concurrence pas l'agriculteur mécanisé en rénovant des pommiers « plein vent ». Le prix du foncier, par l'arrivée de résidences secondaires, atteint de telle somme qu'il discrédite la rentabilité d'exploitation d'élevage ; ce faisant, « la forêt descend » selon l'expression rurale, elle devient peu entretenue et coûte très cher lorsque les incendies d'été qui se trouvent sur un terrain très favorable à leur déclenchement se déclarent. Entretenir le patrimoine collectif, c'est se prémunir des accidents de demain dont le coût ne cesse de croître.

#### ➤ **les coûts sociaux cachés**

On peut distinguer quatre grands types de coûts sociaux cachés :

→ la prise en compte des biens publics : une carrière de marbre utilise l'eau de la rivière pour le nettoyer et reverse l'eau usagée dans le ruisseau et n'intègre pas le prix de la pollution dans ses coûts de production.

→ La prise en compte du temps long : on déboise une forêt parce que le bois est le matériau le moins onéreux mais on ne calcule pas que la ressource est limitée. Prendre en compte l'épuisement de la ressource, c'est favoriser les économies d'énergie par la fabrication d'immeubles de qualité. C'est le sens de l'activité d'E.F.I (p 39).

→ Le report des coûts sur le consommateur : on économise sur la construction d'habitat populaire sans économie d'énergie avec du tout électrique pour baisser le coût de la construction mais on reporte la facture sur le consommateur qui est pourtant démuné. C'est cette problématique qui cautionne l'expérience de la SCIC à caractère social E.F.I de Massat.

→ On veut des taux d'intérêt d'emprunt faible mais on ignore les circuits de financement qui permettent d'avoir ces taux. Lorsque l'épargne

s'accompagne d'une traçabilité qui mène jusqu'au type de prêt qu'il permet, doublé d'un accompagnement du porteur, les chances de réussite sont aussi importantes pour les gens exclus du prêts. C'est ce type d'initiatives que cherche à promouvoir la coopérative I.E.S.

### ➤ **les coûts pervers**

→ Les coûts qui relèvent d'une hypocrisie générale. Par exemple, les coopératives d'emplois initiées en Midi-Pyrénées par La maison de l'Initiative se fondent sur le fait que la formation ne permet pas d'emblée la création d'entreprise et qu'on envoie contre le mur les jeunes en les incitant à créer leur propre activité sans aide et accompagnement préalable.

→ Le gaspillage de la consommation. Par exemple, les vêtements du Gers récupèrent gratuitement des habits neufs de jeunes qui n'utilisent que le temps de modes des vêtements de qualité (Emmaüs avait déjà procédé ainsi).

→ Les dépenses improductives liées au paiement d'indemnité sans contrepartie. D'une certaine manière, le bénévolat demandé par les Maisons de chômeurs témoigne de cette réciprocité.

## ■ **Conclusion**

Cinq points précisent la grande différence des résultats de cette étude avec celle qui avait été commanditée par le Conseil régional en 2001 « Etat des lieux de l'économie solidaire en région Midi-Pyrénées »:

1. L'impulsion de l'Etat a révélé l'effervescence des *initiatives locales*, prouvant, s'il en était besoin, que « nous ne manquons pas de porteurs de projets ». Parfois relais de mouvements sociaux, ils apparaissent souvent comme étrangers au couple marché-Etat. Ces organisations trouvent des solutions par ou pour des gens qui sont en situation d'exclusion. Elles prennent appui sur un territoire donné pour lancer le mouvement. Lorsque la structure est modélisée,

elle peut être transférée; c'est le cas de la régie rural de Mauvezin par rapport aux régies de quartier.

2. Lorsque le mouvement est lancé, le développement ne se fait pas par effet de levier ou sur des économies d'échelle mais davantage sur des effets d'apprentissage et sur la « stratégie italienne » de champ de fraises, c'est-à-dire à partir de la multiplication de nouveaux plants et non par grossissement de l'entreprise initiale, comme les SELS qui autorisent un seuil maximum de 300 membres avant de créer une nouvelle structure. Plus les structures sont petites et plus elles sont transférables. *L'indicateur d'efficacité n'est donc pas tant le nombre d'emplois créés mais le nombre venu en chercher et auquel on a répondu favorablement.*

3. La stabilité sur un territoire donné provient du fait qu'on ne cherche pas à rentabiliser les structures mais à développer *les effets externes* rendus par les habitants eux-mêmes. *L'implication des usagers et des habitants est la première condition du développement de ces activités qui est une sorte de rupture avec la division des catégories de l'économie entre sphère de la production et de la consommation.* La forme coopérative, avec ses réserves impartageables ou la forme associative sans but lucratif, favorisent cette dynamique. Les effets externes nécessitent de densifier les liens entre les acteurs. La mutualisation, le regroupement de structures autrefois atomisées est en cours de consolidation. Cette dynamique associative et de micro-entreprises ne repose pas principalement sur une intensité en travail ni sur l'augmentation de l'intensité en capital mais sur des modalités particulières d'organisation du travail. Dans tous les cas étudiés ici, il s'agit d'une architecture « maligne », d'un montage « futé », d'entreprises d'innovation sociale. C'est la fonction d'Etymôn, ou de la Maison de l'Initiative que de tester ces montages mais aussi de l'UREI ou du COORACE. Souvent, ces innovations sociales sont ensuite récupérées par le secteur marchand.

4. Financièrement, la limitation du risque entrepreneurial associatif donc non couvert par le PCE (prêt à la création d'entreprises) et de micro-

entreprises (imparfaitement couvert par le FSE) pousse à *la création de plateformes financières à guichet unique* qui regrouperaient de l'accompagnement, la combinaison de différentes sources de micro-financement, les garanties bancaires et les financements publics. Ces derniers participent à la pérennisation des emplois de ce domaine d'activités et les politiques publiques doivent témoigner d'une permanence dans les engagements sous peine de susciter des crispations sociales.

5. La référence identitaire de ces expériences est très forte. Au niveau mondial, les districts italiens, la coopération basque espagnole de Mondragon ou le modèle Québécois illustrent cette identité, comme au niveau régional, on évoque largement la situation ariégeoise, le complexe gersois, la communauté du Mirail. Celle-ci est renforcée si des manifestations se développent sous ce label.

Une dynamique sérieuse mais fragile: la conclusion que nous avons portée il y a trois ans sur les relations entre l'économie sociale et l'économie solidaire en région ne s'est malheureusement pas sensiblement modifiée. La structuration régionale du domaine d'activité est lente, traversée par des stratégies de préservation individuelle de place au sein des instances du Conseil Economique et Social Régional. L'existence de réseaux informels provoque des prises de décision incompréhensibles qui vont à l'encontre des intérêts du domaine d'activité. Enfin, le manque de relais politiques de l'économie solidaire depuis que son secrétariat d'Etat a disparu et que le budget de la DIES s'est effondré, limite les capacités d'expansion de la famille « économie solidaire ».

Cependant, en l'espace de trois ans, le paysage de l'économie solidaire s'est transformé. En termes de lisibilité d'abord, le rapport sur « l'Etat des lieux de l'économie solidaire en Midi-Pyrénées » commandité par le Conseil Régional a favorisé la connaissance des

contours du domaine d'activité avec ses têtes de réseau, relayé par la liste d'un premier annuaire disponible sur le site de l'association commanditée. De même, la formation universitaire de 3<sup>ème</sup> cycle créée dans ce domaine a alimenté les cadres de l'ADIE, la Maison de l'Initiative, le CREPI, l'UREI et quelques associations de l'action sociale. Parallèlement, l'ADEPES organise régulièrement et annuellement son Forum régional qui mobilise une large part des acteurs du domaine. Ajoutons l'apport de formations courtes organisées par plusieurs structures, dont le Réseau de Citoyenneté Sociale. Certaines associations créent ensuite des partenariats plus large qu'auparavant ; c'est le cas d'AVENIR Nouvelle maison des chômeurs, implantée dans un quartier populaire ou bien La Maison de l'Initiative qui, par son ancienneté, fait figure de pilier régional du mouvement coopératif. Enfin, sur le plan des micro-financements, il semble qu'une plate-forme de services soit en cours de constitution, réunissant l'ADIE, les cigales, France Initiatives et peut-être une banque coopérative.

Ce sont là des points largement positifs en matière d'activités économiques et de lien social, d'implantation territoriale et d'innovation sociale que les politiques publiques devront consolider car ces structures sérieuses qui ont montré leur capacité à surmonter les difficultés passagères ne pourront pas perdurer sans maintien des engagements pris.



## BIBLIOGRAPHIE

2000, Rapport au Conseil régional de Midi-Pyrénées, *Etat des lieux de l'économie solidaire en région Midi-Pyrénées*,

2001, *Les pièges de l'économie sociale et solidaire* in Economie sociale, versus équité, dir A. Alcouffe, éditions L'Harmattan

2002, *Quel est l'avenir de l'économie sociale et solidaire ?*  
Revue Internationale de l'économie sociale, n° 286

2003a, *Une coupe transversale de l'économie solidaire en région Midi-Pyrénées*, Revue d'économie rurale et urbaine, n° 2.

2003b, *De la mesure de la richesse économique, concepts, mesures et pratiques sociales*, Economie et Solidarités, à paraître.

